



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
TOURISTIQUE DU SITE D'ARJUZANX**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la conclusion d'un avenant n° 2 au lot n° 11 « CUISINE » du marché de
travaux d'aménagement de la maison CATAHOT sur le site d'Arjuzanx
à Morcenx-la-Nouvelle**

Le Président du Syndicat Mixte d'aménagement touristique du site d'Arjuzanx,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 22 octobre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le mandat conclu le 20 avril 2021 avec la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour l'aménagement de la maison CATAHOT sur le site d'Arjuzanx à Morcenx-la-Nouvelle, et son avenant,

VU la décision d'accord du Président du Syndicat Mixte en date du 22 mai 2023 relative à l'attribution de douze lots du marché de travaux d'aménagement de la maison CATAHOT sur le site d'Arjuzanx à Morcenx-la-Nouvelle, dont le lot n° 11 « CUISINE » à la SARL SFEI SARRAT pour un montant de 103 816,33 € HT,

VU la décision d'accord du Président du Syndicat Mixte en date du 29 janvier 2024 relative à l'approbation de la conclusion d'un avenant n° 1 au lot susvisé en vue de fournir et livrer des équipements supplémentaires, portant le montant du marché à 118 537,35 € HT,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'exécution du lot n° 11, la commande d'équipements doit être modifiée compte tenu de l'évolution des besoins,

VU la proposition de la SATEL en date du 21 mars 2024,

DECIDE :

- d'approuver la proposition présentée par la SATEL en vue de la conclusion d'un avenant n° 2 au marché de travaux, attribué à la SARL SFEI SARRAT, dont le siège est situé Quartier Munien à SAINTE GLADIE (64190), selon les caractéristiques suivantes :

- **Objet de l'avenant :**

- **Nature des prestations complémentaires :** modification de la commande initiale portant sur des équipements de cuisine et du mobilier réfrigéré pour le restaurant de la maison CATAHOT.
 - **Incidence financière sur le montant du marché :** + 8 489,01 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer pour le marché susvisé l'avenant et à le notifier au titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le 12 AVR. 2024

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE